

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 02 juillet 2026

L'an **deux mil vingt-six**, le deux du mois de juillet à **vingt heures**,

Le Conseil municipal de la Commune de **Saint-Rémy** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Madame Elisabeth MAILLARD, le Maire**.

Date de convocation du Conseil municipal : **le 26 juin 2026**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme MAILLARD Élisabeth, M. PELTIER Jacky, Mme GIROIRE Anita, M. BAILLET Eric, M. VERDON Laurent, M. GUILLOTEAU Régis, Mme MASSÉ Jackie, Mme GROSSIER Louise, M GONNAIS Willy, Mme FETY Caroline, Mme GUERIT Céline.

ABSENTS : Mme Bérengère DUPIN, M SAUNIER Fabrice, M. RENOUX Stéphane, Mme COUTANT Isabelle.

POUVOIRS : M. Stéphane RENOUX a donné pouvoir à M Laurent VERDON, Mme Bérengère DUPIN donne pouvoir à Mme GIROIRE Anita, M Fabrice SAUNIER donne pouvoir à Mme Céline GUERIT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Jackie MASSÉ.

==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==

Madame le Maire demande à l'assemblée s'il y a des observations concernant le procès-verbal de la réunion du 05 juin 2026. Aucune remarque n'est formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents. Le procès-verbal est visé par Madame le Maire et la secrétaire de séance. Mme Jackie MASSE est désignée secrétaire de séance.

==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==

L'ordre du Jour est le suivant :

Délibérations :

- 1- Désignation des référents PAECT et réseau développement durable
- 2- Désignation des membres du COPIL 2026 SCOT et PLUiD
- 3- Avenant n°1 à la convention API pour l'installation d'un pickup
- 4- Redevance occupation du domaine public GRDF
- 5- Création de poste au sein du groupe scolaire
- 6- Devis plafond du club house du stade
- 7- Devis réfection des chemins de l'épinerie
- 8- Devis modification des réseaux extérieurs de l'école, délimitation de zone et bouche à clé

Informations :

- Conseil d'école du 11 juin 2026
- Commission finances
- Commission RH : préparation de la rentrée 2026/2027
- Commission vie associative et quotidienne
- Congrès des maires
- Point sur l'Agglo
- Repas des élus

 Dates à fixer :

- Réunions d'adjoints : lundi 17 août 2026 à 18h30

 Questions diverses :

DÉLIBÉRATIONS

1- Désignation des représentants PCAET et réseau développement durable (DE 2600051)

Madame Elisabeth MAILLARD rappelle la demande de l'Agglomération du Niortais de désigner des élus référents de la Commune pour participer aux travaux du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET).

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la direction de la planification écologique territoriale décline au niveau de l'Agglomération du Niortais, les demandes de l'Etat etc... et assure les missions permettant :

- D'être à l'écoute de l'ensemble des acteurs publics et privés
- De partager et dupliquer les bonnes pratiques du territoire dans les domaines considérés
- De rendre compte de l'action publique de l'Agglomération et de son efficacité au regard de la transition écologique et de l'adaptation au changement climatique
- De suivre différents schémas et plans permettant de mieux préparer le territoire aux mutations climatiques
- De participer au suivi du programme LIFE Maraisilience dédié au soutien de projets innovants dans les domaines de l'environnement et du climat
- D'animer le réseau développement durable

Il est demandé de désigner au moins un élu pour représenter la commune au sein du PCAET, Monsieur Laurent VERDON propose sa candidature.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne, à l'unanimité, Monsieur Laurent VERDON, référent de la commune au sein du PAECT.

2- Désignation d'un titulaire et d'un suppléant au COPIL 2026 SCOT et PLUiD (DE 2600052)

Madame Elisabeth MAILLARD rappelle la demande de l'Agglomération du Niortais de désigner un élu titulaire et un élu suppléant représentant de la Commune pour participer aux travaux autour du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Déplacement (PLUiD)

Cette collaboration entre les communes existe depuis 2017.

Composé d'un élu titulaire PLUi D et d'un suppléant pour chaque commune, ses membres doivent être aujourd'hui renouvelés, cet espace de discussion se réunit autant que de besoin (à minima 2 fois par an)

A noter que les membres de ce COPIL auront également un rôle de relais auprès de l'ensemble du conseil municipal.

Madame le Maire propose de désigner Monsieur Jacky PELTIER, comme titulaire et Monsieur Régis GUILLOTEAU comme suppléant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne, à l'unanimité, Monsieur Jacky PELTIER, titulaire et Monsieur Régis GUILLOTEAU, suppléant au COPIL SCOT et PLUiD.

3- Avenant n°1 à la convention API pour installation d'un pickup (DE 2600053)

Vu la convention d'occupation du domaine public conclu entre la Commune de Saint-Rémy et la société API DISTRIBUTION SAS le 07 juillet 2023 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1311-5 à L. 1311-7 ;

1. Par délibération du 25 mai 2023 la Commune de Saint-Rémy a approuvé la conclusion d'une convention d'occupation du domaine public avec la société API DISTRIBUTION SAS pour l'implantation d'un commerce de proximité.

Le 07 juillet 2023, le Maire a signé la convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels.

La convention a été conclue pour une durée de 20 ans.

2. Aux termes de l'article 21 (*Modification de la convention*) de la convention :

« La Convention ne peut être modifiée en tout ou en partie que par voie d'avenant, c'est-à-dire par un document écrit, exprimant la volonté des Parties de le modifier, et signé par un représentant de chacune des Parties dûment habilité à cet effet. »

La société API DISTRIBUTION SAS a exprimé à la Commune le souhait de pouvoir consentir à des tiers l'autorisation d'occuper une partie du domaine public qu'elle occupe.

Dans ces conditions, l'avenant proposé a pour objet de modifier d'insérer un nouvel article 7 dans la convention afin de permettre à la société API DISTRIBUTION SAS de consentir à des tiers des autorisations de sous-occupation, avec l'accord préalable de la Commune.

Ainsi, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'avenant n°1 ci-annexé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- 1. D'approuver l'avenant n°1 ci-annexé, à la convention d'occupation du domaine public,**
- 2. D'autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°1, à la convention d'occupation du domaine public,**
- 3. D'autoriser Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération**

4- Redevance d'occupation du domaine public GRDF (DE 2600054) :

Madame le Maire rappelle que conformément à l'article L 2333-114 du code général des collectivités territoriales modifié par le décret n°2007-606 du 25 avril 2007, GRDF, en qualité de concessionnaire, est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel.

Le calcul de cette redevance est basé sur la longueur des canalisations de gaz naturel situées sous le domaine public communal.

$$\text{Redevance} = (0,035 \times 8\,985 + 100) \times 1,44 = 596,84 \text{ € soit } 597,00 \text{ €}$$

Le montant de la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de distribution de gaz naturel s'élève à 597,00€ au titre de l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve à l'unanimité, la redevance d'occupation du domaine public par GRDF pour un montant de 597,00 €.

5- Création d'un poste au sein du groupe scolaire (DE 2600055)

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante la création d'un emploi non titulaire sur le grade d'adjoint technique territorial pour le groupe scolaire de la Plaine à temps plein annualisé à compter du 01 septembre 2026.

L'agent sera recruté par contrat suivant l'article L332-8 6° du code général de la fonction publique, en qualité d'agent non titulaire pour occuper un emploi qui dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la création d'un emploi non titulaire sur le grade d'adjoint technique à temps complet sur le niveau de recrutement échelle C1, échelon 1 à compter du 1^{er} septembre 2026.

6- Devis du plafond du club house du stade (DE 2600056)

Monsieur Jacky PELTIER, 1^{er} adjoint, informe les membres du conseil municipal que le plafond du stade a subi des dégradations dues à l'humidité, il doit donc être rénové, un devis a été demandé :

Désignation	Entreprise	Prix HT	Prix TTC
Pose de lambris en PVC	El Tim Renov'	2 501,48 €	2 501,48 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le devis de l'entreprise El Tim Rénov' pour un montant de 2 501,48 €.

7- Devis réfection des chemins de l'Epineriaie (DE2600057)

Monsieur Jacky PELTIER, 1^{er} adjoint, informe les membres du conseil municipal que le chemin du Portail menant au GAEC du Portail est endommagé, il est nécessaire de réparer la route, des devis ont été fournis :

Désignation	Entreprise	Prix HT	Prix TTC
Chemin de la patte d'oie au parking du stade 671 m x 3,20 m	Bonneau TP	18 744, 20 €	22 493,04 €
Accès GAEC et patte d'oie 330 m x 4 m	Bonneau TP	11 855,00 €	14 226,00 €
TOTAL		30 599,20 €	36 719,04 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, les devis de l'entreprise Bonneau TP pour un montant total de 36 719,04 €.

INFORMATIONS

- ☐ Devis modification des réseaux extérieurs de l'école, délimitation de zone et bouche à clé : M Peltier informe les membres du conseil municipal que le devis de l'entreprise SEGUIN a été signé pour sectoriser le réseau de l'eau de l'école permettant ainsi de couper l'eau sur certaines zones.
- ☐ Conseil d'école : retour de la réunion du 11 juin 2026, les effectifs sont en baisse pour la prochaine rentrée, des projets (école et cinéma, natation etc...) ont été réalisés. Les effectifs du mercredi tournent autour de 20 élèves, le passage à 4 jours est plutôt positif.
- ☐ Commission RH : préparation de la rentrée 2026/2027, une présentation des agents a été faite, une proposition de CDD a été étudiée.
- ☐ Commission vie associative et quotidienne : un rappel des premières rencontres est fait, il reste des associations à rencontrer, les comptes rendus sont envoyés aux élus. Le forum des associations aura lieu le 5 septembre 2026.
- ☐ Congrès des maires : retour de la réunion du 17 juin 2026, il serait important d'envisager l'avenir avec l'intelligence artificielle, un groupe de travail pourrait être créé pour voir ce qui est possible de mettre en place à notre échelle.
- ☐ Points Agglo : la réunion s'est tenue dernièrement n'a délibéré que sur des sujets habituels de début d'année.
- ☐ Repas des élus : le 5 septembre 2026 à la suite du forum.
- ☐ Fongibilité des chapitres : information sur les mouvements de crédits de chapitre à chapitre pour rembourser ou annuler des titres des années 2024 et 2025.

DATES A FIXER

- Réunion d'adjoints : lundi 17 août 2026 à 18h30
- Réunion avec les associations : mardi 29 septembre 2026 à 20h30
- Réunion du personnel : 16 octobre 2026 à 19h
- Réunion du CME : le 9 septembre 2026 à 17h30
- Election du CME : le 2 octobre 2026 de 18h à 19h

QUESTIONS DIVERSES

- Achat de climatiseurs, qui pourrait être subventionné.
- Salon du fantastique qui pourrait se tenir en 2027 à la maison de la plaine, le problème des places de parking se pose à ce jour

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 23h00.